



ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LA TRANSALLIER

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté municipal du 29 Mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant qu'en raison de la TRANSALLIER organisée par Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS 03) dont une épreuve de course d'orientation aura lieu en centre-ville de COMMENTRY le vendredi 7 juin 2024 de 15h à 17h00,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour la sécurité de tous,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le vendredi 7 juin 2024, de 15h à 17h, aura lieu en centre-ville de COMMENTRY, une course d'orientation organisée dans le cadre de la TRANSALLIER.

Article 2 : A partir de 14h45, la vitesse sera temporairement limitée à 30 Km/h dans les portions de rues mentionnées ci-dessous :

. de la rue Jean Jaurès, carrefour avec la rue H. Barbusse et Gabriel Péri jusqu'à la place Martenot,

. de la rue de la République, intersection avec la rue Henri Cluzel et rue Pasteur jusqu'à la rue Jean-Jacques Rousseau, à l'intersection avec la rue des Forgerons.

Article 3 : Le Centre technique municipal mettra en place les panneaux de limitation de vitesse.

Article 4 : Six barnums, un podium et une tente étoile seront installés place du 14 Juillet.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 4 juin 2024.

Article 6 : Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie les Agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Commentry,
Le trente mai deux mille vingt-quatre,
Pour le Maire,

L'Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,



Thierry VERGE